INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

11 N° de publication :

2 661 597

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

21 N° d'enregistrement national :

91 00639

(51) Int Cl⁵ : A 46 B 5/02, 9/06, 9/02; A 45 D 20/50

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

- 22 Date de dépôt : 21.01.91.
- 30 Priorité: 01.05.90 JP 4512490; 30.08.90 JP 9117490; 30.08.90 JP 9117290.
- Date de la mise à disposition du public de la demande : 08.11.91 Bulletin 91/45.
- 56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : Le rapport de recherche n'a pas été établi à la date de publication de la demande.
- 60 Références à d'autres documents nationaux apparentés : Division demandée le 26.04.91 bénéficiant de la date de dépôt du 21.01.91 de la demande initiale n° 9100639 (art. 14 de la loi du 02.01.68 modifiée)

- 71 Demandeur(s) : Société dite: KABUSHIKI KAISHA Y. S. PARK NEW YORK — JP.
- 72 Inventeur(s): Park Young Soo.
- 73) Titulaire(s) :
- 74 Mandataire : Cabinet Beau de Loménie.

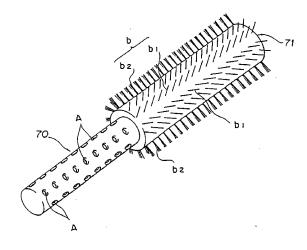
(54) Brosse comportant des soies et un manche antidérapant.

(57) L'invention concerne les brosses.

Elle se rapporte à une brosse qui comporte un manche (70) et une partie (71) d'implantation de soies. Le manche a de préférence des trous débouchants (A) qui le traversent et qui se recoupent. Ces trous absorbent le savon, la crème coiffante, etc. lors de l'utilisation afin que la main ne

sent et qui se recoupent. Ces trous absorbent le savon, la crème coiffante, etc. lors de l'utilisation afin que la main ne glisse pas sur le manche. En outre, la partie (71) d'implantation a avantageusement des zones de grande densité (b2) et de faible densité (b1) d'implantation de soies. De préférence, un canal central est formé dans la partie d'implantation (71) et est relié à la surface externe de la base par des trous débouchants permettant le soufflage d'air chaud.

Application aux brosses corporelles et à cheveux.



FR 2 661 597 - A1



La présente invention concerne de façon générale une brosse, par exemple une brosse corporelle, une brosse à cheveux, etc., et elle concerne en particulier une brosse ayant un manche antidérapant. L'invention concerne aussi une brosse, par exemple une brosse corporelle, destinée à faciliter la circulation sanguine. L'invention concerne aussi une brosse roulante, ayant un sens rotation qui peut être choisi par déplacement d'un commutateur. L'invention concerne aussi une brosse ayant des soies qui ne s'emmêlent pas lorsque l'utilisateur se brosse les cheveux ou les met en forme.

10

20

30

35

Lors de l'utilisation d'une brosse corporelle classique ou analoque, un savon liquide, etc. est appliqué sur les soies de la brosse, et le corps de l'utilisateur 15 est alors lavé à l'aide des soies. Dans ce cas, le manche de la brosse est en général tenu par la main de l'utilisateur qui est couverte de savon. Ainsi, le manche peut facilement glisser et l'utilisation de la brosse n'est pas facile. Ce problème se pose aussi dans le cas des brosses à cheveux lorsque la main de l'utilisateur est couverte de crème coiffante, etc. Ce problème peut être résolu par utilisation d'un manche de brosse de surface irrégulière destinée à éviter le glissement, lorsque la brosse est utilisée par une main sans savon, mais cette solution n'est pas suffisante pour éviter le glissement lorsque la brosse est tenue par une main couverte de savon. Pour que l'efficacité des irrégularités soit accrue et évite le ment, il faut que ces irrégularités soient effilées, bien que l'utilisation de la brosse ne présente plus sécurité.

Dans une brosse corporelle classique, des de crins, etc. sont implantées dans une partie d'implantation de soies de la brosse, et le corps l'utilisateur est lavé à l'aide des soies qui portent savon. Comme seules des soies sont implantées dans partie d'implantation de soies, cette brosse ne peut pas stimuler fortement la surface du corps de l'utilisateur, et on ne l'utilise que pour le lavage du corps, sans aucune fonction destinée à faciliter la circulation sanguine.

Un exemple de brosse roulante classique est celle qui est représentée dans le modèle d'utilité japonais qui est publié sous le n° 54-41835. Dans cette brosse roulante classique telle que représentée sur la figure 1, un organe de chauffage et un ventilateur sont placés à l'intérieur d'une partie de manche 1, une partie 5 de soufflerie est disposée autour d'une partie 4 de raccordement à une base 3 de brosse sur laquelle sont implantées des soies 2, et de l'air tiède est soufflé vers les cheveux depuis la partie 5 de soufflerie.

10

Comme représenté sur la figure 2, des verrous 6 et 7 sont formés par des dents en dents de scie de sens opposés et sont fixés à l'extrémité de la base 3 de la brosse. Un axe 8 de support qui dépasse de la partie 1 de manche pénètre dans un trou d'introduction formé suivant l'axe central de la base 3. Cette base 3 de la brosse est entraînée en rotation dans un sens avec la partie 1 de manche par 20 manoeuvre d'un commutateur 9 de changement de sens. Dans l'autre sens de rotation de la base, seule la partie 1 de manche est entraînée en rotation et la base 3 n'est pas déplacée.

Comme représenté sur la figure 3, un élément 10 ou 25 11, formant un obstacle et dépassant du commutateur 9 de changement de sens, est au contact des dents de scie 12, et les verrous 6 et 7 tournent dans le sens Q avec la partie 1 de poignée, mais ne tournent pas dans le sens P.

La référence 13 désigne un axe de support du commu30 tateur 9. Dans la brosse roulante classique cependant,
comme la partie 5 à soufflerie est placée à l'extrémité de
la base 3 de la brosse, l'air tiède n'est soufflé sur les
cheveux que dans une direction, et il n'est pas facile de
souffler également sur tous les cheveux enroulés par les
35 soies 2. Ainsi, il n'est pas possible d'obtenir un bon
équilibre pour la mise en forme des cheveux étant donné la
différence de température de l'air chaud.

Pour qu'un tel équilibre puisse être obtenu, il faut que la position des soies 2 soit changée de nombreuses fois, et il faut donc longtemps pour donner une forme voulue à une chevelure, et la chevelure peut être facilement détériorée lorsque l'air chaud est soufflé chevelure pendant une longue durée. Dans la brosse roulante classique en outre, l'air chaud est soufflé tout autour l'extrémité de la base 3 de la brosse, si bien que diamètre externe de la partie 1 de manche est important il n'est pas facile de tenir le manche. Les professionnels qui utilisent la brosse pendant longtemps se fatiquent facilement.

10

20

25

30

35

On a déjà fabriqué divers types de brosses. général, dans une brosse classique, la densité d'implanta-15 tion des soies dans une partie d'implantation de la brosse est uniforme. Ainsi, lorsque la densité est faible (les soies sont espacées), la chevelure est brossée régulièremais il est difficile de la rendre volumineuse ou brillante. D'autre part, lorsque la densité est grande (les sont rapprochées), la chevelure peut être rendue brillante ou volumineuse, mais elle n'est pas brossée régulièrement, si bien que la chute des cheveux est accrue.

Ainsi, l'invention a pour objet une brosse ayant manche qui peut être saisi sans glissement, même par une main couverte de savon. A cet effet, selon l'invention, manche de la brosse a une partie d'implantation de soies, à une première extrémité, et plusieurs trous débouchants, disposés à certains intervalles dans le manche et le long de celui-ci.

L'invention a aussi pour objet une brosse de construction simple et de faible coût, qui non seulement permet lavage corporel mais qui facilite aussi la circulation sanguine au moment du lavage. A cet effet, selon l'invention, une brosse comporte un manche et une partie d'implantation de soies qui lui est raccordée. Les soies et les organes de matériau dur sont implantés sur la partie d'implantation de soies.

L'invention a aussi pour objet une brosse roulante dans laquelle de l'air tiède est soufflé régulièrement sur la chevelure enroulée par la brosse depuis la base de si bien que diverses formes de chevelure peuvent être obtenues rapidement sans détérioration de la chevela brosse pouvant être facile à tenir sans fatique même lorsque la base est utilisée pendant longtemps. A cet effet, une brosse roulante selon l'invention comporte une base et une partie de manche qui sont raccordées par 10 verrous permettant des rotations en sens opposés. passage est formé le long de l'axe central de la base de la et plusieurs trous de raccordement sont disposés le passage et atteignent la surface externe drique de la base de la brosse.

L'invention concerne aussi une brosse qui a une partie comprenant des soies espacées et une partie comprenant des soies rapprochées, permettant un brossage régulier de la chevelure qui peut être facilement mise sous forme volumineuse ou brillante, et qui n'est pas détériorée et ne retombe pas. A cet effet, selon l'invention, une brosse comprend un manche et une partie d'implantation de soies, raccordée au manche et à la surface cylindrique externe de laquelle sont implantées des soies. La densité d'implantation des soies sur la partie d'implantation n'est pas uniforme.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre d'exemples de réalisation, faite en référence aux dessins annexés sur lesquels :

les figures 1 et 2 sont des vues en perspective représentant une brosse roulante classique ;

la figure 3 est une coupe d'un exemple de raccordement assuré par des verrous dans une brosse roulante classique;

la figure 4 est une vue en perspective représentant la structure d'une brosse corporelle selon l'invention, dont une partie est omise ;

la figure 5 est une vue en plan de la brosse corporelle;

la figure 6 est une vue en élévation frontale de la brosse corporelle ;

5 la figure 7 est une vue en perspective de la structure d'une brosse à cheveux selon l'invention ;

la figure 8 est une coupe agrandie représentant un manche de la brosse à cheveux ;

la figure 9 est une vue en élévation latérale et en coupe partielle d'une brosse dans un mode de réalisation de l'invention ;

la figure 10 est une vue en élévation frontale représentant un exemple d'implantation des soies de la brosse ;

15 la figure 11 est une vue en perspective d'une brosse roulante dans un mode de réalisation de l'invention;

la figure 12 est une coupe représentant la structure interne de la brosse roulante ;

la figure 13 est une vue en perspective d'une brosse 20 dans un mode de réalisation de l'invention ;

la figure 14 est une vue en élévation frontale d'un exemple d'implantation de soies dans la brosse ; et

la figure 15 est une vue en élévation frontale représentant un autre exemple d'implantation de soies dans la brosse.

25

30

35

Les figures 4 à 6 représentent une brosse corporelle 20 réalisée selon l'invention. La brosse 20 de ce mode de réalisation comporte un manche 21 de résine synthétique ou de bois, ayant une configuration permettant facilement sa saisie, et une partie d'implantation de soies, formée à la face supérieure d'une extrémité du manche 21.

Comme l'indique la figure 5, la configuration du manche 21, en vue en plan, est celle d'une plaque plane à bords ondulés, c'est-à-dire que les côtés du manche ont une forme ondulée. Comme représenté sur la figure 6 qui est une vue en élévation latérale, le manche est courbé en forme

d'arc, et des trous débouchants 23 sont disposés perpendiculairement aux grandes faces, dans chaque partie élargie 21a du manche 21. Ces trous débouchants 23 peuvent aussi être formés dans des parties étroites 21b et pas seulement dans les parties larges 21a.

Comme l'indique la figure 6, les trous débouchants 23 sont légèrement élargis aux deux extrémités et forment des parties élargies 23b. Lorsque le manche 21 est tenu à la main par un utilisateur et lorsque cette main est couverte de savon, les parties élargies 23a des trous débouchants 23 retirent le savon qui colle à la paume de la main, et le manche 21 est retenu sur la paume grâce à ses trous débouchants 23. Ainsi, le manche 21 ne glisse pas facilement, même lorsqu'il est tenu par une main savonneuse, et le lavage peut être réalisé progressivement.

10

15

20

35

Dans ce mode de réalisation, la configuration de la partie 22 d'implantation des soies de la brosse, en vue en plan, est approximativement circulaire, et le manche 21 est formé comme indiqué précédemment. Cependant, l'invention n'est pas limitée à ces caractéristiques. La configuration de la partie 22 d'implantation des soies, en plan, peut être approximativement ovale, ou le manche 21 peut avoir diverses formes, par exemple celle d'une barre, etc.

Les figures 7 et 8 représentent une brosse à cheveux 25 30 selon l'invention. Dans la brosse à cheveux 30 de ce mode de réalisation, une partie 33 d'implantation de soies est formée à une extrémité d'un manche 32 ayant une forme de tige, et des trous débouchants 34 sont disposés dans une première direction et des trous débouchants 35 sont disposés en direction perpendiculaire, sur le manche 32.

Comme représenté sur la figure 8, les trous débouchants 34 et 35 ayant des orientations perpendiculaires se recoupent en coupe, et les deux extrémités des parties 34b et 35b des trous débouchants 34 et 35 sont légèrement élargies, comme dans le mode de réalisation des figures 4 à 6. Lorsque le manche 32 est tenu par une main couverte de crème coiffante, etc., les parties élargies 34a et 35a des trous 34 et 35 retirent cette crème, etc., qui colle à la paume, et le manche 32 est bien tenu contre la paume grâce à cette action des trous 34 et 35. Ainsi, le manche 32 ne glisse pas facilement, même lorsqu'il est tenu par une main couverte de crème coiffante, etc., et le brossage peut être réalisé régulièrement.

Dans ce mode de réalisation, la partie 33 d'implantation des soies et le manche 32 ont la configuration indiquée sur les figures, c'est-à-dire une configuration cylindrique. Cependant, l'invention n'est pas limitée à celle-ci. Par exemple, la partie 33 d'implantation des soies peut être réalisée comme dans diverses brosses classiques à cheveux, et le manche 32 peut avoir des sections de diverses configurations, par exemple carrée ou ovale, etc.

10

15

30

Dans la brosse selon l'invention, plusieurs trous débouchants sont disposés sur le manche, comme décrit précédemment. Ainsi, lorsque le manche est tenu par une main qui est revêtue de savon ou de crème coiffante, etc., les parties élargies des trous débouchants provoquent une extraction du savon ou de la crème coiffante, etc. qui colle à la paume, et le manche est tenu contre la paume grâce à cette action des trous débouchants. Ainsi, le manche ne glisse pas facilement, même lorsqu'il est tenu par une main savonneuse ou couverte de crème coiffante, etc., et le lavage ou le brossage peut être régulier.

Comme représenté sur les figures 9 et 10, une brosse, dans ce mode de réalisation, comporte un manche 40 et une partie 41 d'implantation de soies, formés en un seul bloc, par exemple de matière plastique ou de bois, etc.

Le manche 40 a la configuration d'une barre ou d'un cylindre d'épaisseur convenable, et plusieurs trous débouchants A sont disposés dans une direction qui recoupe l'axe, avec un certain espacement.

Les trous débouchants A du manche 40 sont destinés à l'extraction de shampooing ou de savon, par exemple, qui peut coller à la paume, lorsque le manche 40 est tenu par

la main de l'utilisateur si bien que la brosse ne peut pas glisser.

La partie 41 d'implantation des soies est raccordée au manche 40, et un certain nombre de soies 42 et d'organes de matériau dur 43 sont implantés à la surface de la partie 41.

Les soies 42 sont formées de crins, de soies de porc ou de résine synthétique souple, par exemple, et sont un peu plus longues que les organes de matériau dur 43 comme représenté sur la figure 9.

10

30

35

Les organes de matériau dur 43 sont formés de bois ou d'une résine dure de synthèse, etc., et les bords se terminent par une perle afin qu'ils ne blessent pas la surface du corps de l'utilisateur.

15 figure 10 représente un exemple d'implantation des soies 42 et des organes de matériau dur 43. Les soies 42 et les organes 43 sont implantés en alternance. sieurs organes 43 de matériau dur sont implantés avec certain espacement le long du bord de la partie 41 d'im-20 qui a une configuration plantation approximativement circulaire. Les soies 42 sont implantées avec un certain espacement à l'intérieur de la ligne d'organes matériau dur et le long de cette ligne. Les organes 43 matériau dur sont implantés avec un certain espacement, à 25 l'intérieur et le long de la ligne de soies 42, condition d'implantation peut varier, si bien que les soies 42 et les organes 43 de matériau dur peuvent être implantés avec une disposition quelconque (non représentée sur figures).

Comme les soies 42 et les organes 43 de matériau dur sont implantés dans la partie 41 d'implantation de soies comme indiqué précédemment, lorsque les soies 42, qui sont couvertes de savon, etc., sont déplacées sur le corps de l'utilisateur, la surface du corps est lavée par les soies 42. Simultanément, les organes 43 de matériau dur sont au contact de la surface du corps et repoussent convenablement

celle-ci, si bien que la circulation sanguine est facilitée.

Les soies 42 de la brosse sont légèrement plus longues que les organes 43 de matériau dur, si bien qu'une insuffisance de moussage de savon ou une insuffisance de lavage ne sont pas à craindre.

Dans ce mode de réalisation, le manche 40 et la partie 41 d'implantation des soies sont réalisés en un seul corps. Cependant, l'invention n'est pas limitée à cette 10 réalisation. Par exemple, la partie 41 d'implantation des soies peut être raccordée au manche 40 par un raccord universel permettant un déplacement et une rotation libres et permettant un contact convenable des soies 42 et des organes 43 de matériau dur avec la surface du corps.

Dans ce mode de réalisation, les organes 43 de matériau dur sont implantés dans la partie 41 d'implantation; cependant, les organes 43 de matériau dur et la partie 41 d'implantation des soies peuvent être réalisés en un seul corps. En outre, l'invention s'applique à des brosses autres que des brosses corporelles, par exemple à des brosses à cheveux, etc.

Dans une brosse selon l'invention, les soies et les organes de matériau dur sont implantés dans une partie d'implantation, comme décrit précédemment, si bien qu'un effet souhaitable obtenu est qu'une brosse peut non seulement permette le lavage du corps de l'utilisateur mais peut aussi faciliter la circulation sanguine au moment du lavage. La brosse peut être réalisée à un faible coût étant donné sa construction commode, etc.

25

La figure 11 représente un exemple de brosse roulante, la référence 50 désignant les soies, la référence 51 une base de brosse sur laquelle sont implantées les soies 50, la référence 52 une partie formant un manche et la référence 53 un commutateur destiné à provoquer un change-35 ment de sens.

Comme l'indique la figure 12, deux organes 55 et 56 constituant des obstacles sont disposés au-dessous d'un

élément 54 de commutation du commutateur 53 de changement de sens, ce commutateur pouvant glisser dans la direction des flèches A-B. L'organe 55 ou 56 forme un obstacle qui est au contact des verrous 57 et 58 sous forme de dents scie, ayant des sens opposés. Lorsque le commutateur 53 changement de sens est déplacé vers la gauche (sur figure 12), l'organe 55 est au contact du verrou 57, et la base 51 tourne dans le sens contraire des aiguilles d'une montre (sur la figure 11) avec le manche 52. Lorsque manche 52 est tourné dans le sens des aiguilles d'une montre, le contact de l'organe 55 est supprimé si bien que seule la partie 52 de manche tourne.

10

30

35

Lorsque l'interrupteur 53 est en position neutre, deux organes 55 et 56 ne sont pas au contact 15 verrous 57 et 58, et la base 51 et le manche 52 sont fixes lorsque le manche 52 est tourné dans le sens des aiquilles d'une montre et dans le sens contraire. Les verrous 57 58 sont fixés à une extrémité de la base 51, et la base et le manche 52 sont raccordés afin qu'ils tournent sous la 20 commande des organes 55 et 56 formant des obstacles et des verrous et 58. Une partie en saillie 59 est formée 57 l'extrémité de la base 51 et pénètre dans une partie formant un évidement du manche 52 afin que le raccordement soit assuré. Un axe 61 de support qui dépasse de la cavité 25 60 pénètre dans un trou 62 formé à l'extrémité de la base 51 et suivant l'axe de celle-ci.

Un passage 63 est formé suivant l'axe central de la base 51, et plusieurs trous 65 de raccordement, reliant le passage 63 à une surface cylindrique externe 64 de la base 51, sont disposés le long des lignes de soies 50.

Dans une brosse roulante ayant la construction précitée, un appareillage de chauffage (un appareillage de séchage) est monté à proximité de chaque siège d'un institut de beauté, une tuyauterie souple raccordée à l'appareillage de chauffage et qui transmet de l'air tiède est fixée à un bord du passage 63 de la base 51, et de l'air tiède peut être soufflé vers les cheveux par les trous 65.

Habituellement, la distance comprise entre l'appareillage de chauffage et les parties de soufflage des trous 65, comprenant la tuyauterie souple, est importante. Ainsi, la température de l'air tiède donnée par l'appareillage de chauffage diminue légèrement si bien que la chevelure ne peut pas être détériorée. L'air tiède peut être soufflé également sur toute la chevelure enroulée depuis la proximité des soies 50, si bien que la mise en forme de la chevelure peut être efficace et peut être terminée en un temps court.

10

35

La base 51 de la brosse peut être formée de n'importe quel matériau; cependant, il est préférable que du bois ou qu'un revêtement de résine, etc. soit appliqué à la surface cylindrique externe afin qu'une isolation thermique soit assurée. Si la totalité de la base de la brosse est formée de résine, une charge minérale, etc. est mélangée à une résine réfractaire, par exemple du polypropylène, une polyoléfine, etc., de manière que la brosse roulante soit légère et d'utilisation commode.

Dans la brosse roulante selon l'invention ayant la construction précitée, un effet souhaitable est obtenu car l'air tiède peut être soufflé également sur tous les cheveux enroulés sur la brosse roulante, la mise en forme de la chevelure peut être terminée rapidement, et la chevelure n'est donc pas détériorée. Comme une partie de manche de la brosse peut être plus mince que celle d'une brosse roulante classique dans laquelle l'air tiède est soufflé par la partie formant le manche, il est très facile de tenir la brosse. La fatigue des spécialistes en traite30 ment des cheveux, etc. peut ainsi être réduite, etc.

Comme l'indique la figure 13, une brosse peut comporter, dans un mode de réalisation, un manche 70 et une partie 71 d'implantation de soies, formés en une seule pièce de matière plastique ou de bois, etc.

Le manche 70 a la forme d'une tige ou d'un cylindre de diamètre convenable, ayant des trous débouchants A qui

traversent en directions recoupant l'axe, à certains intervalles.

Les trous débouchants A du manche 70 sont destinés à retirer l'huile ou la crème coiffante par exemple qui colle à la paume lorsque le manche 70 est tenu par l'utilisateur, si bien que la brosse ne peut pas glisser.

La partie 71 d'implantation des soies est raccordée au manche 70, et un certain nombre de soies B sont implantées à la surface cylindrique externe de la partie 71 d'implantation.

10

15

Les soies b de la brosse sont implantées en lignes le long de l'axe de la partie 71 d'implantation, et une partie bl de faible densité d'implantation (soies espacées) et une partie b2 de grande densité d'implantation (soies rapprochées) sont implantées radialement, sous diverses formes.

Par exemple, la partie de soies espacées b1 partie de soies rapprochées b2 sont implantées en nance à la surface cylindrique externe de la partie 20 comme l'indique la figure 14, ou la partie de densité b1 est implantée sur la moitié et la partie dense b2 sur l'autre moitié de la surface cylindrique externe de la partie 71 d'implantation comme représenté sur la figure 15. La configuration en coupe de la partie 71 d'implanta-25 tion des soies n'est pas limitée à la forme circulaire du mode de réalisation représenté sur les figures, car cette forme peut être ovale ou polygonale par exemple. section est polygonale, la densité d'implantation des soies à chaque surface de la partie 71 d'implantation peut 30 varier, et on peut utiliser par exemple des parties à soies très espacées, espacées, peu espacées, très rapprochées, rapprochées et peu rapprochées, selon les propriétés de la chevelure, etc.

La partie espacée b1 et la partie dense b2 sont 35 réalisées dans une même brosse de cette manière et, lors de l'utilisation de la partie espacée b1, la chevelure peut être brossée régulièrement, et la chute des cheveux peut

être évitée. Lors de l'utilisation de la partie dense b2, la chevelure peut être facilement rendue volumineuse ou brillante.

En outre, comme une brosse comporte à la fois partie espacée b1 et la partie dense b2, ces deux parties peuvent être utilisées convenablement par simple rotation du poignet. L'utilisation de la brosse par les professionnels est très commode, notamment par les spécialistes en traitement des cheveux, etc. Le coût de mise en oeuvre peut être réduit car il n'est pas nécessaire d'utiliser brosses ayant des soies espacées et des soies rapprochées.

5

10

15

25

Bien qu'elle ne soit pas représentée sur une brosse peut être réalisée par exemple de figures, manière que la partie 71 d'implantation des soies soit sous forme d'un cylindre. Une extrémité d'un conduit, dont l'autre extrémité est raccordée à un appareillage séchage, est fixée à une ouverture formée à l'extrémité la partie 71 d'implantation des soies. De l'air tiède transmis par le conduit est soufflé par les trous d'intro-20 duction d'air formés dans la partie 71 d'implantation des soies. Dans une variante, l'appareillage de séchage peut être logé dans le manche 70.

Dans ce mode de réalisation, des matériaux tels que les crins de chevaux, etc. sont utilisés comme soies implantées dans la partie 71. Cependant, l'invention n'est pas limitée à cette réalisation. Par exemple, des matériaux classiques, par exemple une matière plastique, etc., peuvent aussi être utilisés.

Selon l'invention, une partie à soies espacées 30 une partie à soies rapprochées sont formées dans une seule brosse. Ainsi, la chevelure peut être brossée régulièrement et peut être facilement mise sous forme volumineuse ou brillante, sans être détériorée, sans chute des cheveux, etc.

35 Bien entendu, diverses modifications peuvent être apportées par l'homme de l'art aux brosses qui viennent d'être décrites uniquement à titre d'exemples non limitatifs sans sortir du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

- 1. Brosse du type qui comporte un manche (21,40,70) ayant ayant une partie (22,41,71) d'implantation de soies à une extrémité, caractérisée en ce que des trous débouchants (A,23) sont disposés le long du manche (21), à certains intervalles.
- 2. Brosse selon la revendication 1, caractérisée en ce que, en plan, la configuration du manche (21) est celle d'une plaque plane à bords ondulés.

5

10

20

30

- 3. Brosse selon la revendication 1, caractérisée en ce que, en élévation latérale, le manche (21) a une forme courbe d'arc.
- 4. Brosse selon la revendication 1, caractérisée en ce que les deux extrémités (23a) de chaque trou débouchant (23) sont légèrement élargies.
- 5. Brosse selon la revendication 1, caractérisée en ce que des trous débouchants (34) ayant une première orientation et des trous débouchants (35) ayant une orientation perpendiculaire sont formés dans le manche (32).
 - 6. Brosse selon la revendication 5, caractérisée en ce que les deux extrémités (34a, 35a) des trous (34, 35) sont légèrement élargies.
 - 7. Brosse, selon l'une des revendications précédentes et caractérisée en ce que des soies (42) de brossage et des organes (43) d'un matériau dur sont implantés dans la partie (41) d'implantation de soies.
- 8. Brosse selon la revendication 7, caractérisée en ce que les soies (42) sont formées de crins de chevaux, de soies de porc ou de résine synthétique souple.
 - 9. Brosse selon la revendication 7, caractérisée en ce que les soies (42) de brossage ont une longueur un peu supérieure à celle des organes (43) de matériau dur.
 - 10. Brosse selon la revendication 7, caractérisée en

ce que les organes (43) de matériau dur sont formés de bois ou d'une résine synthétique dure.

- 11. Brosse selon la revendication 7, caractérisée en ce que les extrémités des organes (43) de matériau dur ont une forme de perle.
 - 12. Brosse selon la revendication 7, caractérisée en ce que les soies (42) et les organes (43) de matériau dur sont implantés en alternance, à certains intervalles.
- 13. Brosse selon la revendication 7, caractérisée en 10 ce que les soies (42) et les organes (43) de matériau dur sont implantés avec une disposition quelconque.
- 14. Brosse selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que ladite partie (71) d'implantation de soies est raccordée au manche et à une surface cylindrique externe de laquelle sont implantées des soies (b), la densité d'implantation de soies (b), sur la partie d'implantation, n'étant pas uniforme.
 - 15. Brosse selon la revendication 14, caractérisée en ce qu'une partie peu dense (b1) et une partie dense (b2) de soies sont implantées en alternance à la surface cylindrique externe de la partie (71) d'implantation de soies.

20

25

30

- 16. Brosse selon la revendication 14, caractérisée en ce que la partie peu dense (b1) est implantée sur la moitié de la surface cylindrique externe de la partie (71) d'implantation de soies, et la partie dense (b2) est implantée sur l'autre moitié de cette surface.
- 17. Brosse selon la revendication 14, caractérisée en ce qu'une ouverture est formée à une extrémité de la partie (71) d'implantation de soies, et plusieurs trous d'alimentation en air sont formés dans la partie (71) d'implantation.

FIG. | TECHNIQUE ANTERIEURE

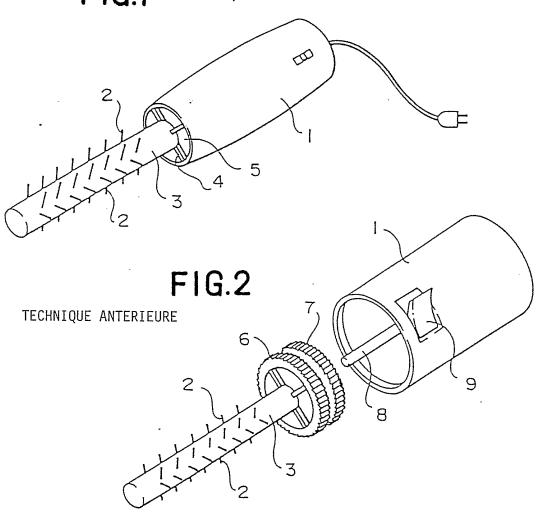


FIG.3 TECHNIQUE ANTERIEURE

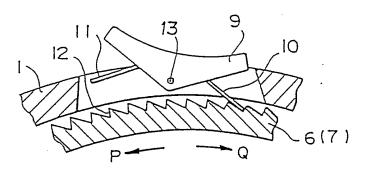


FIG.4

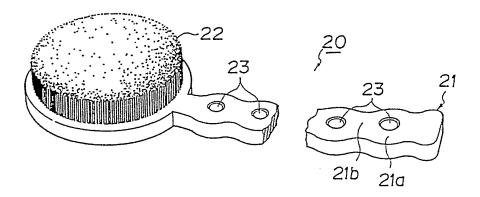


FIG.5

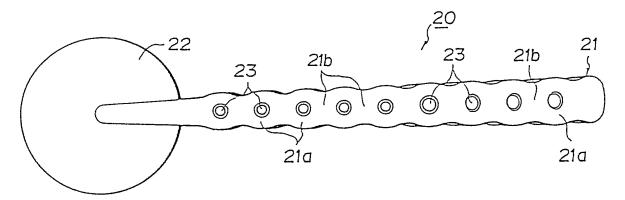


FIG.6

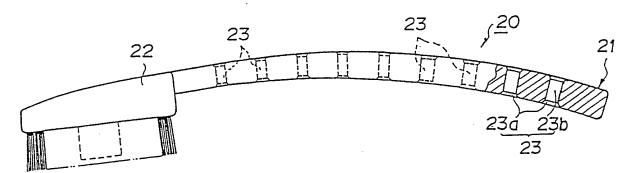


FIG.7

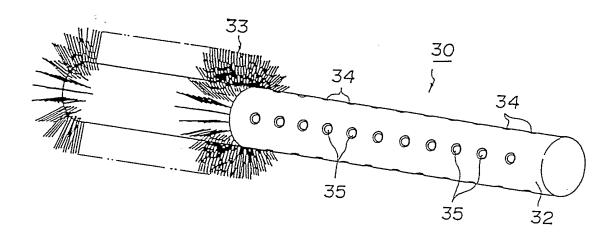


FIG.8

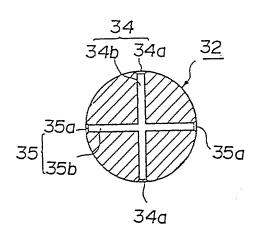


FIG.9

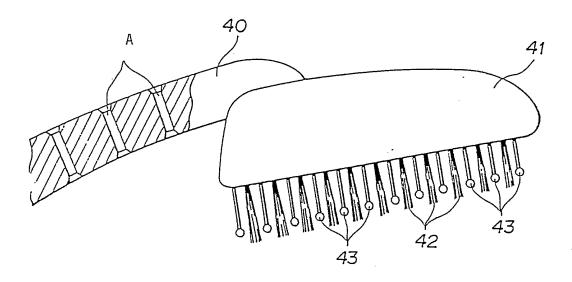
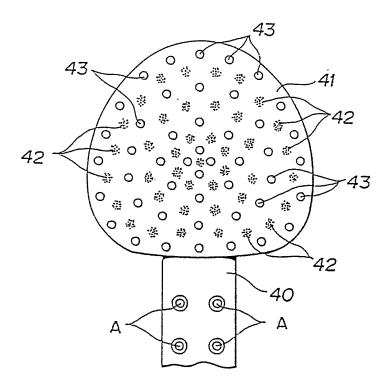


FIG.IO



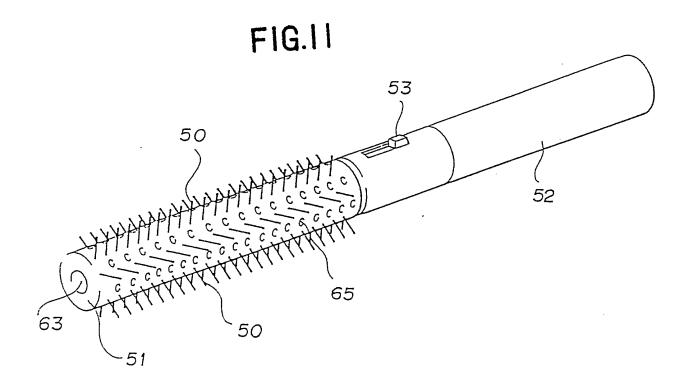


FIG.12

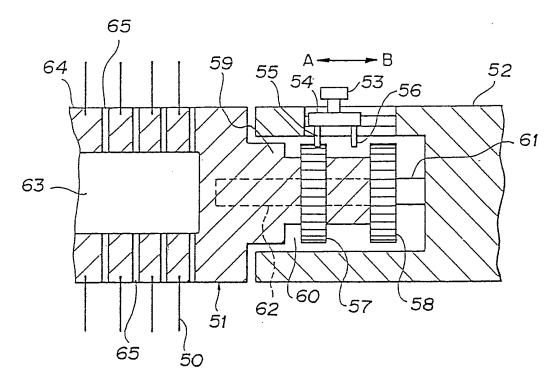


FIG.13

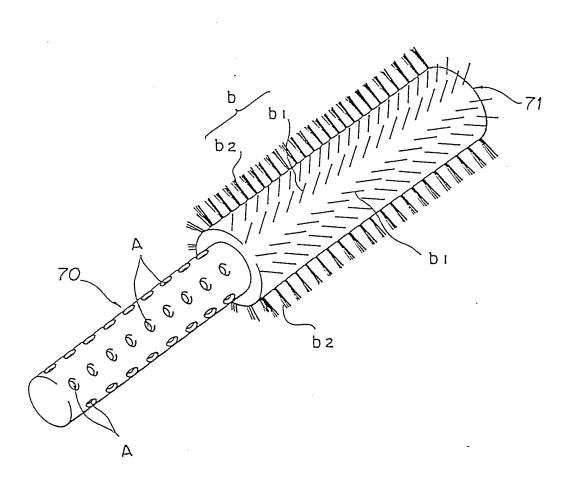


FIG.14

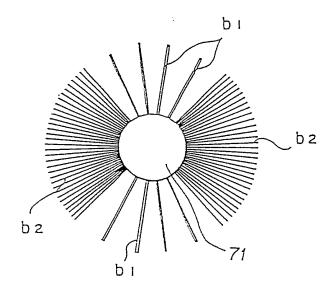


FIG.15

